

PROCES VERBAL DE CONSTAT



Franck LEBOUCHER – Damien MAYNIE – Rodolphe MORANT
Commissaires de Justice associés

99 boulevard Sadi Carnot – 32000 AUCH
Tel : 05.62.05.05.27 / Mail : etude@cdjauch.fr

www.cdjauch.fr


COMMISSAIRES
DE JUSTICE

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE SAMEDI CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-CINQ

A LA REQUETE DE :

La Fédération Départementale des Chasseurs du GERS – Association Loi de 1901 (N°RNA W321001463) – immatriculée sous le numéro 776 979 809, ayant son siège social 530 Route de Toulouse (32000) AUCH, représentée par son Président en exercice, Monsieur Serge CASTERAN, domicilié en cette qualité audit siège.

ETANT EXPOSE QUE :

L'assemblée générale annuelle de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS se tiendra le **samedi 5 AVRIL 2025, à MIRANDE (32)**.

Les adhérents vont voter en ligne, par correspondance ou encore en présentielle.

Il souhaite, afin de préserver les droits de la FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DU GERS, que la conformité des démarches relatives aux votes s'effectue sous contrôle d'un commissaire de justice.

Je suis requis à cet effet.

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je, Damien MAYNIE, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle L.M.A - Franck LEBOUCHER - Damien MAYNIE - Rodolphe MORANT - Commissaires de Justice associés à la résidence d'AUCH, y demeurant 99 Boulevard Sadi Carnot à AUCH (32), soussigné,

CERTIFIE M'ETRE RENDU CE JOUR Avenue Laplagne à (32300) MIRANDE, où là étant :

J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Concernant les votes par correspondances à adresser directement à notre étude, aucun vote n'a été réceptionné.

Le jour de l'assemblée générale, aucune personne ne vote en présentiel.

Le résultat des votes en ligne est le suivant :

684 votants pour 7537 voix exprimées :

Résolution 1 - Nomination du bureau de l'Assemblée Générale du 5 avril 2025.	
Vote de la résolution 1, à savoir que conformément à l'article 11 alinéa 85 de nos statuts et conformément à l'article 6 du Règlement Intérieur, le bureau de la séance de l'Assemblée Générale sera le Bureau du Conseil d'Administration. Le Bureau de l'Assemblée Générale ordinaire 2025 est composé de : MONNET : Secrétaire. / M. OSINSKI : Trésorier Adjoint. / M. DUPRE : Trésorier. / M. FLORIO : Second Vice-Président. / M. LANGLA : Premier Vice-Président. / M. CASTERAN : Président.	
POUR	5060
CONTRE	1191
ABSTENTION	1286

Résolution 2 - Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 2024.	
Vote de la résolution 2, à savoir l'approbation de Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 2024 (consultez le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 avril 2024 en téléchargeant le fichier associé à cette résolution à gauche)	
POUR	4926
CONTRE	927
ABSTENTION	1684

Résolution 3 - Approbation du rapport d'activité de la FDC 32	
Vote de la résolution 3, à savoir l'approbation du rapport d'activités (consultez le rapport de la FDC 32 en téléchargeant le fichier associé à cette résolution à gauche)	
POUR	5011
CONTRE	700
ABSTENTION	1826

Résolution 4 - Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 30 juin 2024	
Vote de la résolution 4, à savoir l'approbation des comptes annuels (consultez le rapport financier de la FDC 32 et des rapports du Commissaire aux Comptes en téléchargeant le fichier associé à cette résolution)	
POUR	4097
CONTRE	1139
ABSTENTION	2301

Résolution 5 - Affectation des résultats de l'exercice clos au 30 juin 2024	
Vote de la résolution 5, à savoir l'affectation des résultats. Dégâts de gibier : - 45 838.56 € seront affectés en report à nouveau qui sera de - 253 714.10 € au 30 juin 2024. Fonctionnement FDC 32 : + 54 171.23 €, au 30 juin 2024 seront affectés en compte de réserves de gestion. Après affectation, les réserves globales seront de 2 270 490.12 € au 30 juin 2024.	
POUR	3690
CONTRE	1609
ABSTENTION	2238

Résolution 6 - Quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 30 juin 2024

Vote de la résolution 6, à savoir de bien vouloir donner quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leur mandat sur l'exercice écoulé.

POUR	4897
CONTRE	1038
ABSTENTION	1602

Résolution 7 - Promotion de la chasse départementale par le parrainage et la chasse accompagnée pour la saison 2025-2026.

Vote de la résolution 7, à savoir : 1) rembourser 50 % du prix de la validation Gers pour les jeunes de moins de 20 ans qui chassent pour la 2ème année consécutive ainsi que les chasseurs parrainés (qui n'ont pas pris une validation Gers ces 3 dernières saisons) et leurs parrains qui n'ont pas arrêté de valider pour le Gers. 2) 50 % de réduction sur le prix du timbre (arrondi à l'euro supérieur) du parrain principal pour la validation départementale uniquement dans le cadre de la chasse accompagnée

POUR	6525
CONTRE	577
ABSTENTION	435

Résolution 8 - Adhésion territoriale

Vote de la résolution 8, soit le prix de l'adhésion territoriale et Plan de Gestion sanglier à 150 €

POUR	4223
CONTRE	2213
ABSTENTION	1101

Résolution 9 - Contributions à l'indemnisation des dégâts de grands gibiers pour la saison 2025-2026	
Vote de la résolution 9, à savoir le vote des contributions à l'indemnisation des dégâts, autres que l'adhésion territoriale et le PG Sanglier (à la suite des 14 réunions territoriales, 3 propositions ont été portées à connaissance des territoires puis réajustées selon les retours majoritaires des territoires). (consultez l'explicatif des propositions en téléchargeant le fichier associé).	
Proposition 1 : prix des bracelets chevreuils 35 €, cerfs 70 €, daims 40 € + cotisations mutualisées de 0,63 € par hectare chassé du territoire.	3360
Proposition 2 : prix des bracelets chevreuils 35 €, cerfs 70 €, daims 40 € + cotisations spéciales territoires dégâts, variables selon le montant des dégâts de l'unité de gestion sanglier de 0,31 à 1,81 € par hectare chassé du territoire.	1677
Proposition 3 : prix des bracelets chevreuils 35 €, cerfs 70 €, daims 40 € + cotisations variables selon le montant des dégâts de l'unité de gestion sanglier de 0,16 à 1,66 € par hectare chassé + un forfait de 180 € par territoire.	2500

Résolution 10 - Prix des Timbres pour la saison 2025-2026	
Vote de la résolution 10, soit le prix des timbres. 1) Timbre fédéral 2025/2026 : 104 € ; 2) Timbre temporaire 9 jours : 52 € ; 3) Timbre temporaire 3 jours : 26 €.	
POUR	5968
CONTRE	649
ABSTENTION	920

Résolution 11 - Cotisations reversées aux divers organismes pour la saison 2025-2026	
Vote de la résolution 11, soit le prix des diverses cotisations reversées. 1) 1000 € à la F.N.C. ; 2) 500 € à la F.R.C. Occitanie ; 3) 100 € à l'Union National des F.D.C. ; 4) 0,35 € par timbre fédéral à la Fondation pour la préservation de la Nature.	
POUR	4115
CONTRE	1365
ABSTENTION	2057

Résolution 12 - Budget prévisionnel pour la saison 2025-2026	
Vote de la résolution 12, soit le budget global pour la saison 2025/2026. (consultez le budget en téléchargeant le fichier associé à cette résolution).	
POUR	3265
CONTRE	1646
ABSTENTION	2626

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Maître Damien MAYNIE
Commissaire de Justice



COMMISSAIRES
DE JUSTICE